



Agrandissement Village au 1/2 500^{ème}

n°	Description
1	Arbre isolé
2	Groupe de platanes
3	Ancien séchoir à tabac
4	Écuries du château de Sardac
5	Alignement d'arbres
6	Alignement d'arbres : chemin du Baron
7	Alignement d'arbres : allée des platanes
8	Canaux et ripisylve associée (La Busquère)
9	Haies
10	Bois du Commandeur
11	Corridors écologiques à restaurer après exploitation des graviers
12	Bords de Garonne
13	Espace vert : "Le Bouquet"
14	Parc du château de Sardac

00 Plan Local d'Urbanisme

Salles sur Garonne

Zonage réglementaire

FÉVRIER 2017

Zonage réglementaire

- UA - Zone urbaine (Noyau urbain ancien)
- UBa - Zone urbaine (Extension du noyau ancien entre la RD10 et la Garonne)
- UBb - Zone urbaine (Extension du noyau ancien au delà de la RD10)
- UP - Zone urbaine (Equipements publics)
- UT - Zone urbaine (Infrastructures de transports)
- 1AUa - Zone à urbaniser ouverte à court terme (avant 2020)
- 1AUb - Zone à urbaniser ouverte à moyen terme (entre 2020 et 2030)
- 2AU - Zone à urbaniser ouverte après révision ou modification du P.L.U.
- A - Zone agricole

- AH - Zone agricole : STECAL à vocation d'hébergement lié aux activités du haras
- AJ - Zone agricole - "Jardins du Volvestre"
- Aco - Zone agricole à vocation de réservoir ou corridor écologique
- N - Zone naturelle
- Nco - Zone naturelle à vocation de réservoir ou corridor écologique
- Ni - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Nj - Zone naturelle à vocation de jardins familiaux
- NG - Zone naturelle d'exploitation de graviers
- NGp - Zone naturelle d'exploitation de graviers - secteur pouvant accueillir un parc photovoltaïque

Prescriptions localisées

- ★ Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- ★ Elément de paysage à protéger ou à mettre en valeur
- ★ Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à protéger ou à mettre en valeur
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions surfaciques

- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Elément de paysage à protéger ou à mettre en valeur
- Emplacement réservé

1 : 5 000

Sources : DGFIP, Cadastre
Projection : RGF93-Lambert93